



INTERNATIONAL JUDO FEDERATION FEDERATION INTERNATIONALE DE JUDO FEDERACION INTERNACIONAL DE JUDO

ASSOCIATION UNDER HUNGARIAN LAW - ASSOCIATION DE DROIT HONGROIS - ASOCIACION HUNGRIA

OFFICE OF THE GENERAL SECRETARY

**A l'attention des Fédérations Nationales
Membres, des Unions Continentales et des
Membres du Comité Exécutif**

Paris, le 2 février 2023

Objet : Convocation au Congrès Ordinaire de la FIJ 2023

Mme la Présidente, M. le Président, Chers Membres du Comité Exécutif,

En conformité avec l'article 8.5 des statuts de la Fédération Internationale de Judo, vous êtes convoqué(e)s au Congrès Ordinaire de la Fédération Internationale de Judo qui aura lieu le 4 mai 2023 à Doha, Qatar.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour du Congrès Ordinaire 2023 de la FIJ.

J'attire votre attention sur les articles 8.7 et 8.8 des statuts de la FIJ :

8.7 Représentation des Fédérations Nationales membres

Chaque Fédération Nationale membre peut être représentée au Congrès par deux (2) délégués de la nationalité de cette fédération, obligatoirement choisis parmi les membres de son comité exécutif à *condition qu'ils aient été élus démocratiquement par les clubs.*

Ils devront être inscrits lors de l'émargement. Seul un des deux délégués disposera des voix qui sont au nombre de une par Fédération Nationale membre.

8.8 Pouvoir

Chaque délégué d'une Fédération Nationale membre devra être en possession d'un pouvoir signé par le Président de sa Fédération Nationale, sauf si ce délégué est le Président lui-même.

Le délégué de la Fédération membre doit être citoyen du pays de la fédération qu'il représente.

Les modalités d'inscription vous seront envoyées dans les meilleurs délais.

Jean-Luc ROUGÉ
Secrétaire Général de la FIJ